



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAUPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Françoise TENENBAUM	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Rémi DELATTE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Délégation de compétences du Conseil au Président - Compléments

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.5211-10,
Vu le Code des marchés publics,

Par délibération du 10 avril 2008, le Conseil communautaire a défini les attributions pour lesquelles il donne compétence au Président, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Aujourd'hui, un nouvel élément amène à proposer de compléter les délégations du Conseil au Président.

Le Grand Dijon conclut de plus en plus d'accords cadres. Le régime juridique de cette technique particulière d'achat est énoncé à l'article 76 du Code des marchés publics. L'accord cadre est un contrat ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée. Cette procédure est particulièrement adaptée aux affaires nécessitant la possibilité d'ajuster la réponse aux besoins de l'acheteur et aux achats répétitifs, dont les contours ne sont pas totalement connus en amont. Par ce biais, la communauté d'agglomération dijonnaise sélectionne un vivier de candidats, qu'elle remettra en concurrence ensuite lors de la survenance de son besoin (marchés subséquents). Ainsi, de nombreux marchés subséquents sont passés par le Grand Dijon, pour une meilleure efficacité de la commande publique.

Pour une meilleure cohérence des règles de signature des marchés selon les procédures, il est proposé de donner délégation au Président pour la signature des marchés subséquents aux accords-cadres.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'ajouter** à la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétences du Conseil au Président le 25^{ème} alinéa suivant : « 25^{ème} toute décision concernant la définition des besoins, la préparation, la passation et la signature des marchés subséquents à un accord cadre, quelque soit le montant desdits marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant la passation des avenants aux marchés subséquents : préparation et signature de tous avenants »

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 12 mai 2010
Publié le 21 mai 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 MAI 2010

